



L'INTEGRATION DES VARIABLES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE REDD+ EN REDC

UN-REDD
PROGRAMME

Ministère de l'Environnement, de la Conservation
de la Nature et du Tourisme

V. Kasulu, B. Eale



REDD+ Partnership, Panama

8 octobre 2011





- Mars 2010, adoption du plan de la préparation a la REDD+ de la RDC
- Engagement de la RDC dans l'elaboration de sa strategie nationale
- Une serie d'etudes et de projets pilotes et/ou anticipes devra , a ce stade, alimenter la demarche de peaufinement de la strategie nationale
- Creation et designation des membres du Comite national de suivi des risques et co-benefices sociaux et environnementaux de REDD+ par arrete ministeriel
- C'est un cadre de suivi de l'application des standards nationaux et la garantie d'une meilleure integration des variables sociales et environnementales dans les options strategiques du developpement et de la mise en oeuvre de la strategie nationale REDD+ en RDC

□ Le processus d'élaboration de standards REDD+ nationaux est piloté par un Comité multipartite constitué' comme suit:

- 5 MECNT
- 2 société civile dont peuples autochtones
- 2 secteur privé
- 5 ONGI
- 6 partenaires techniques et financiers



Evaluation sociale et environnementale stratégique (SESA)



- ❑ Une étude d'évaluation sociale et environnementale stratégique est prévue dans le plan de préparation du pays à la REDD+ (R-PP)
- ❑ L'étude sera lancée d'ici début 2012
- ❑ Cette étude permettra de passer en revue les différentes options stratégiques proposées afin de se rassurer de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux.
- ❑ Des standards englobant les impacts (sauvegardes) et les bénéfices multiples
- ❑ Domaines couverts: social, environnemental, gouvernance
- ❑ Des standards obligatoires pour toute activité référencée REDD+
- ❑ Des principes et des critères obligatoires, des indicateurs modulaires avec des seuils d'exigence adaptés aux circonstances et à la nature de l'activité.
- ❑ Elle permettra la mise en place du cadre de gestion environnementale et sociale ainsi que des plans y relatifs.



- ❑ Une intégration directe du pilotage des standards dans le système d'information et de gestion REDD+ et accessible publiquement via le registre national
- ❑ Une reconnaissance internationale des standards et passerelles avec les standards reconnus (CCBS, REDD+ SES, VCS, sauvegardes BM et UN-REDD, futures exigences CCNUCC...)
- ❑ Les standards nationaux sociaux et environnementaux REDD+ permettront de guider la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets/initiatives REDD+ en garantissant leur conformité avec la législation nationale et politiques de sauvegardes ci-dessus (cf. Loi cadre sur l'Environnement)
- ❑ Les standards garantissent la promotion des avantages sociaux et environnementaux réduisant les potentiels risques indésirables liés à la REDD+





Comité national REDD+

Comité de suivi des risques et cobénéfices sociaux et environnementaux

Etude bibliographique par la société civile	Avril 2011
Standards REDD+ nationaux V1	Juin 2011
Consultations publiques orchestrées par la société civile	Juin 2011 / 6 provinces + experts
Expérimentation sur trois sites pilotes	Juillet 2011 / Luki, Sud Kwamouth et Mambasa
Atelier de travail avec des experts internationaux	Juillet 2011
Standards REDD+ nationaux V2	Sept. 2011

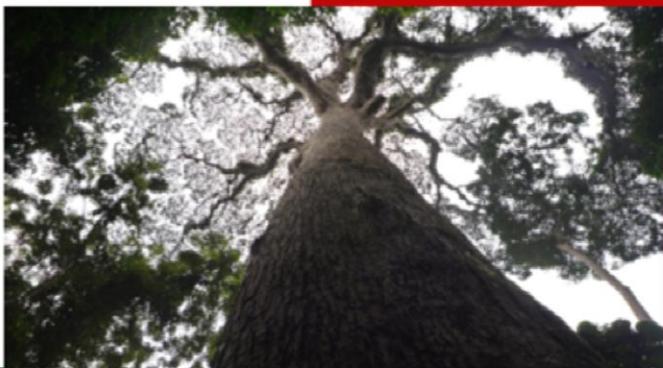


- ❑ Pendant un mois , les acteurs de la société civile congolaise (sous la facilitation de 4 consultants nationaux) ont analysé l'abondante littérature en la matière (standards CCBA, REDD+ SES, VCS, principes et critères sociaux et environnementaux REDD+ Brésiliens, Principes et critères S.E. du Programme ONU-REDD, Politique de sauvegarde de la BM, etc.)
- ❑ Dégagé les éléments communs pertinents de ces outils analysés,
- ❑ Confronté ces éléments au contexte congolais afin de proposer une première monture des standards ;
- ❑ Proposition du draft0 aux membres du comité national de suivi des risques et co-bénéfices sociaux et environnementaux REDD+ en RDC pour validation;
- ❑ Elaboration du draft1 avec 11 principes, 25 indicateurs et 30 critères à soumettre aux consultations publiques.



- ❑ 90 jours de consultations publiques (toutes les parties prenantes et détenteurs des droits au processus REDD+ en RDC) organisées par la société civile congolaise à travers des réunions (à Kinshasa et dans 6 provinces) et sur internet (sites web du MECNT et du RRN: société civile)
- ❑ Des centaines de commentaires ont été reçus, analysés par un comité multipartite (sous la facilitation de la société civile)
- ❑ Présentation des résultats compilés aux membres du comité multipartite (Comité de Suivi) pour approbation
- ❑ Approbation des résultats par les membres du CS et élaboration de la V2 des standards (incluant les résultats de la mission d'expérimentation et de l'atelier international de la seconde lecture des standards).

2011



Expérimentation des standards sociaux et environnementaux de la REDD+ en RDC



Auteurs :
Bojan AUHAGEN
BOKANDENGA Roger
BOKEMBE ESANGA Honorine
Elisa DE SIQUEIRA REGUEIRA
Johanna WEHKAMP
KUMBI KUMBI Christophe
MAROY BIRIMWIRAGI Chancey
Matthieu REPLLINGER
MOLOBA LUKOMBO Yannick
Paul SOURZAC
TSHABA MUKUNAYI Félix
TSHIPAMBA ODIA Fallonne
ZAMBO MANDEA Joseph

- ❑ 8 semaines, 13 volontaires, 3 sites pilotes
- ❑ Elaboration d'une méthodologie de déploiement terrain des standards V1 (protocole d'enquête amélioré)
- ❑ Collecte de données, analyse, enseignements
- ❑ 300 ménages stratifiés
- ❑ De nombreuses remarques et propositions sur la nature des indicateurs et la méthodologie de collecte
- ❑ Réflexion plus large sur les niveaux d'ambition « légitimes » et réalistes de projets REDD+
- ❑ De manière générale, les indicateurs et le niveau des attentes doivent être adaptés au contexte de chaque projet. Ceci implique de mettre en place un processus flexible avec une validation et une vérification crédible



- ❑ 4 jours de travail, 52 représentants des parties prenantes, dont 5 experts internationaux (CCBA, WB, PNUD, UNOPS)
- ❑ Remise à niveau d'information sur les standards reconnus (CCBS, REDD+SES, VCS, Sauvegardes BM, UNREDD et sauvegardes de CCNUCC) et échange avec les experts internationaux.
- ❑ Revisitation du draft préliminaire des standards SE nationaux, selon le droit et la gouvernance, les aspects-économiques et les environnementaux aspects et analyse comparative avec les autres standards existants.
- ❑ Analyse du processus global et la démarche suivie dans le montage des standards nationaux.
- ❑ Recommandations de reformulation et rajouts, des principes, critères et indicateurs pour une version améliorée, en tenant compte de contextes nationaux.
- ❑ Elaboration de la feuille de route sur la finalisation des standards SE nationaux intégrant la reconnaissance internationale.



- ❑ Les standards V2 seront versés dans trois chantiers au cœur de la préparation de la RDC à la REDD+
 - ❑ Construction de la base complète d'indicateurs de pilotage de la REDD+
 - ❑ Cette base d'indicateurs à laquelle seront intégrés les standards est aussi alimentée et directement connectée aux travaux réalisés ou en cours (historique et causes de la déforestation, options REDD+, niveaux de référence, quantification des scénarios REDD+, coûts de la REDD+)
 - ❑ Cette base d'indicateur sera aussi intégrée avec des chantiers plus larges: OMD, plan climat, indicateurs de développement durable, base de l'Institut National des Statistiques)
 - ❑ Expérimentation de la mise en œuvre des standards sur le terrain
 - ❑ Les standards finaux seront validés en juin 2012 et incorporés dans le système d'information et de gestion intégré de la REDD+
 - ❑ La RDC travaillera parallèlement à la reconnaissance internationales de ses standards (contenu et processus)
- ❑ Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale

- ❑ Deux études ciblées sur l'économie politique de la REDD+ et la gouvernance et la lutte contre la corruption dans la REDD+ en RDC ont été réalisées et alimenteront les chantiers susmentionnés
- ❑ Les standards préliminaires seront aussi intégrés dans le processus d'homologation des projets et crédits REDD+ et tracés depuis le registre national REDD+





Principe 1: Les projets/initiatives REDD+ protègent les forêts naturelles existantes contre la déforestation, la dégradation ou la conversion à d'autres usages éventuels, notamment en plantations forestières ou agricoles, exploitations minières, pétrolières ou industrielles

C1.1 Les projets/initiatives REDD+ comportent une planification à petite et moyenne échelle pour toute forme d'usage dans sa zone de mise en œuvre et/ou d'influence, pendant toute sa durée

C1.2 Les projets/initiatives REDD+ mettent en place des mécanismes pour éviter la conversion des forêts naturelles à d'autres usages

Principe 2: Les projets/initiatives REDD+ favorisent l'accroissement des services environnementaux et la préservation de la biodiversité

C2.1 Les projets/initiatives REDD+ dressent l'état initial de l'environnement de son milieu récepteur

C2.2 Les projets/initiatives REDD+ décrivent l'impact positif du scénario de référence sur les services environnementaux et la biodiversité

C2.3 Les projets/initiatives REDD+ initient les études d'impacts environnementaux prévoyant les impacts positifs et négatifs potentiels découlant de la mise en œuvre de ses activités sur l'environnement de son milieu récepteur et/ou de la zone d'influence



Principe 3: Les projets/initiatives REDD+ favorisent la transparence et la bonne gouvernance

C3.1 Les projets/initiatives REDD+ ne dissimulent ni n'exagèrent certains coûts

C3.2 Les projets/initiatives REDD+ mettent en place des mécanismes de suivi et vérification financière

C3.3 Les projets/initiatives REDD+ mettent en place des mécanismes garantissant l'accès à l'information et la participation de toutes les parties prenantes intéressées

Principe 4: Les mécanismes de réparation justes et équitables d'éventuels pertes et/ou dommages subis par les tiers (communautés et autres parties prenantes) sont garantis dans les projets/initiatives REDD+

C4.1 Les projets/initiatives REDD+ définissent des mécanismes de réparations pour pertes et/ou dommages

Principe 5: Les bénéfices économiques et sociaux générés par les projets/initiatives REDD+ sont partagés équitablement par les parties prenantes intéressées

C5.1 Les projets/initiatives REDD+ définissent la nature des revenus qui seront générés avec toutes les parties prenantes intéressées

C5.2 Les projets/initiatives REDD+ définissent des mécanismes de partage de revenus qui seront générés avec les parties prenantes intéressées



Principe 6: Les projets/initiatives REDD+ favorisent l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et autochtones

C6.1 Les projets/initiatives REDD+ contribuent à l'amélioration des moyens de subsistance à long terme et le bien être des communautés locales et autochtones (emplois formels, emplois ruraux, activités alternatives de création de revenu, facilités d'accès aux capitaux, restructuration du secteur local de l'épargne, etc.) à l'intérieur de sa zone d'influence

C6.2 Les projets/initiatives REDD+ ont un impact positif sur le niveau de vie à l'intérieur de sa zone d'influence, et réduisent la précarité économiques des ménages et des catégories de la population vulnérable et/ou défavorisée notamment : jeunes, femmes, personnes âgées, personnes de peu de qualifications, etc.

C6.3 Les projets/initiatives REDD+ soutiennent les pratiques de conservation et de gestion des communautés locales et autochtones



Principe 7: Les projets/initiatives REDD+ assurent la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales

C7.1 Les projets/initiatives REDD+ définissent de mécanismes de participation des communautés locales et autochtones affectées

C7.2 Les projets/initiatives REDD+ respectent le Consentement Libre Préalable et Informé (CLIP) des communautés locales et autochtones affectées

C7.3 Les projets/initiatives REDD+ renforcent la cohésion et la stabilité des communautés riveraines de sa zone de mise en œuvre et/ou d'influence tout en respectant leurs spécificités culturelles

C7.4 Les projets/initiatives REDD+ assurent la participation de la femme

C7.5 Les projets/initiatives REDD+ se conforment aux mécanismes de prise des décisions existant au sein des communautés affectées.



Principe 8: Les projets/initiatives REDD+ respectent les droits de l'homme, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines

C8.1 Les projets/initiatives REDD+ formalisent leurs rapports avec les travailleurs

C8.2 Les projets/initiatives REDD + reconnaissent et respectent les droits de propriété individuelle et collective des terres et aux ressources

C8.3 Les projets/initiatives REDD + préservent et respectent les sites archéologiques et culturels ainsi que les savoirs endogènes des communautés locales et peuples autochtones

C8.4 Les projet/initiatives REDD+ évitent la réinstallation involontaire des communautés locales et peuples autochtones

Principe 9: Les projets/initiatives REDD+ prévoient des voies de recours

C9.1 Accès facile aux mécanismes de recours pour toutes les parties prenantes

C9.2 Recours aux mécanismes de règlement des conflits traditionnels ou coutumiers